

mais je suis convaincu, d'après ce qui s'est passé entre les pêcheurs et moi, que toute proposition que je pourrais faire sera acceptée par mes commettants. Je prie mon honorable ami de ne pas trop hâter les choses, mais de me donner le temps de descendre expliquer les faits aux pêcheurs. Dans ces circonstances je n'ai aucun doute que la proposition sera acceptée.

Hon. M. BLAKE—Je comprends que ceci est une question de droit. Les pêcheurs ont des réclamations ou des droits suivant l'honorable député, et il s'agit d'arriver à un règlement de la question.

Hon. M. MITCHELL—Je n'ai pas dit que les pêcheurs ont des droits, ce sont les pêcheurs qui le prétendent.

Hon. M. BLAKE—L'honorable monsieur a soulevé une tempête qu'il voudrait maintenant calmer. Il a dit aux pêcheurs de l'affirmer. Si je comprends bien, c'est une simple question de droit que l'on se propose de soumettre à la Cour Suprême.

Hon. M. MITCHELL—Ce n'est pas une simple question de droit qui doit être soumise à la Cour Suprême, et je n'ai pas soulevé de tempête que je voudrais calmer. Jamais je n'ai soulevé de tempêtes. Je n'ai pas affirmé, non plus, que les pêcheurs avaient des droits, mais que je croyais qu'ils en avaient. N'étant pas homme de loi je ne me prononce pas en matière de droit.

Hon. M. SMITH—Je dirai que dans la correspondance qu'il y a eu entre nous, l'honorable député affirme positivement que les pêcheurs ont des droits que le gouvernement devrait respecter. Je suis prêt à accorder un délai raisonnable à l'honorable monsieur. Je suppose qu'un mois ou deux suffiront, mais je ne voudrais pas retarder au-delà le règlement de la question.

L'item est adopté.

A l'égard de l'item No. 52, affectant une somme de \$3,000 pour subvenir aux dépenses que nécessite le soin des archives.

Hon. M. POPE—Je désire ardemment que l'on ait de la sollicitude pour les archives. En Angleterre et en France il existe beaucoup de documents qui devraient être copiés, et cela pourrait se faire aussi bien cette année ou l'année prochaine que dans dix ans. La somme portée au budget pour ce service

est insuffisante, et je demande avec instance qu'elle soit augmentée.

Hon. M. CARTWRIGHT—J'ai dit l'autre jour qu'une grande partie de cette somme pourrait être employée à cette fin, et que, si elle ne suffisait, on pourrait prendre ce qui manquera sur le crédit affecté aux dépenses imprévues.

Je crois savoir que le ministre de l'Agriculture doit faire copier de ces documents. Je ne vois pas, cependant, qu'il serait judicieux de faire prendre copie de tout ce qui concerne le Canada.

L'item est adopté.

#### VOIES ET MOYENS.

Hon. M. CARTWRIGHT—Je propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, pour lui soumettre les résolutions suivantes:—

"1. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1876, la somme de \$1,139,338.-28 soit accordée à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

"2. Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de \$19,486,602 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé de revenu du Canada."

Les résolutions sont adoptées, le comité se lève et fait rapport sans amendement.

Après une deuxième lecture les résolutions sont adoptées.

Hon. M. CARTWRIGHT—Je présente le bill des subsides basé sur ces résolutions.

Le bill est lu pour les deux dernières fois et passé.

La Chambre s'ajourne ensuite.

#### SÉANCE DE NUIT.

L'ORATEUR prend le fauteuil à 9 h. p. m.

Un message est reçu du Sénat annonçant qu'il a adopté les bills qui suivent avec des amendements:

No. 76, pour amender l'acte de faillite de 1875.

Sur la proposition de l'honorable M. Blake, ces amendements sont adoptés.

No. 30, pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages.

Sur la proposition de l'honorable M. Laird, ces amendements sont adoptés.

No. 34, pour incorporer la Corporation d'Assurance du Canada.

Sur la proposition de M. Cameron